ACTION URGENTE

BÉNIN. LE JOURNALISTE IGNACE SOSSOU EST LIBRE

Le journaliste d'investigation Ignace Sossou a été libéré de la prison de Cotonou le 24 juin, après avoir passé six mois en détention arbitraire. Le 19 mai, la cour d'appel de Cotonou a réduit sa condamnation initiale à une peine de 18 mois de prison à 12 mois, dont six avec sursis. Il a été condamné à une peine d'emprisonnement et à une amende pour « harcèlement », pour avoir relayé sur Twitter des propos du procureur de la République du Bénin au cours d'un séminaire ; celui-ci avait comparé le Code du numérique béninois à une « arme » qui pouvait être utilisée contre les journalistes.

Aucune action complémentaire n'est requise. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Voici la déclaration d'Ignace Sossou après sa libération, lorsqu'il s'est rendu dans les locaux d'Amnesty International Bénin : « L'action d'Amnesty et toute la mobilisation en faveur de mon cas ont contribué à ma libération. Lorsque je me trouvais en détention, mon petit frère, qui m'a rendu régulièrement visite en prison, m'a apporté des articles relatant les actions de mobilisation des membres d'Amnesty. Cela m'a donné de la force. Aujourd'hui, j'aimerais remercier Amnesty International. Vous avez toujours été là pour moi, depuis le début. »

Le 18 décembre 2019, Ignace Sossou a relayé sur Twitter des propos tenus par le procureur de la République du Bénin au cours d'un séminaire organisé par CFI, l'agence française de développement médias. Dans ses tweets, Ignace Sossou remettait en cause la coupure d'Internet décidée par le gouvernement béninois pendant les élections d'avril 2019 et indiquait que le procureur avait comparé le Code du numérique béninois à une « arme » susceptible d'être utilisée contre les journalistes. Le procureur a affirmé que ses propos avaient été sortis de leur contexte et a porté plainte contre Ignace Sossou auprès du tribunal de première instance de Cotonou, la capitale du Bénin. Le 24 décembre, Ignace Sossou a comparu devant un juge. Il a reconnu être l'auteur des tweets, mais a nié avoir harcelé le procureur.

À la suite de l'incarcération d'Ignace Sossou, Amnesty International a lancé une campagne réclamant sa libération immédiate et inconditionnelle, les poursuites engagées à son encontre étant directement liées à son travail de journaliste et témoignait une nouvelle fois du climat répressif et des restrictions injustifiées imposées au droit à la liberté d'expression au Bénin. Les autorités doivent respecter, protéger, promouvoir et réaliser les droits de ceux et celles qui exercent le métier de journaliste, tiennent des blogs, mènent des activités militantes et défendent les droits humains, conformément aux obligations internationales du Bénin en matière de droits humains.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Ignace Sossou (il)

CECI EST LA TROISIÈME ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 8/20

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : https://www.amnesty.org/download/Documents/AFR1724862020FRENCH.pdf

AMNESTY INTERNATIONAL